



Sticman

ADJUVANT
BOUILLIES FONGICIDES ET INSECTICIDES

Super mouillant
Adhésif - Anti-rebond
Rétenteur

OPTIMISEZ LA RENTABILITÉ
DE VOS FONGICIDES ET INSECTICIDES !



USAGES

Adjuvant* bouillie INSECTICIDE
Adjuvant* bouillie FONGICIDE

DOSE D'UTILISATION

Si volume d'eau < 100 l/ha : **0,1 %**
101-150 L : 0,1 L/ha - **151-200 L** : 0,15 L/ha
200-500 L : 0,25 L/ha **500 L** : 0,3 L/ha
1000 L : 0,5 L/ha

À mettre en dernier dans la cuve.

Voir autres recommandations sur l'étiquette.

PLUS D'INFOS

www.desangosse.fr

DE SANGOSSE S.A.S.
CS 10005 - Z.I. Bonnel
47480 Pont-du-Casse
Tél. + 33 (0)5 53 69 36 30
www.desangosse.fr



Visualiser les vidéos

Les adjuvants facilitent l'action des produits de protection des plantes en améliorant leurs performances tout en diminuant les effets néfastes, comme le ruissellement ou la dérive. Ils permettent d'optimiser l'efficacité des traitements phytopharmaceutiques et contribuent au respect de l'environnement, de l'utilisateur et du consommateur. Par conséquent, les adjuvants sont des outils incontournables dans le cadre des **Bonnes Pratiques Agricoles**. Ils s'intègrent parfaitement dans un raisonnement de protection et de production durables.

FUNCTIONNALITÉS



Il améliore significativement la rétention

C'est un critère essentiel pour permettre à l'ensemble des gouttelettes de pulvérisation d'être retenu sur la cible. C'est le complément indispensable des buses «anti-dérive».



Il évite les phénomènes de rebond

Tout le volume des gouttelettes (quelles que soient leurs tailles) qui se dépose sur la cible est préservé. La précision de l'application est renforcée car il n'y a plus de phénomène de ruissellement de la bouillie.



Il permet un étalement maximum des gouttelettes

L'accroissement de la surface de contact est maximum (x 15). Ce critère permet à la bouillie d'accéder à des endroits difficilement accessibles. La substance active est mieux répartie, mieux assimilée, plus persistante et plus efficace.



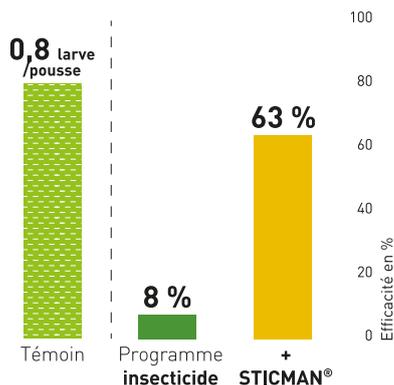
L'effet adhésif et limitation du lessivage

Le latex forme un maillage adhésif protégeant davantage la substance active du lessivage (pluie ou irrigation). La bouillie protégée est moins sujette aux aléas climatiques. L'activité des fongicides et des insecticides est préservée et prolongée.

EFFICACITÉ PROUVÉE !

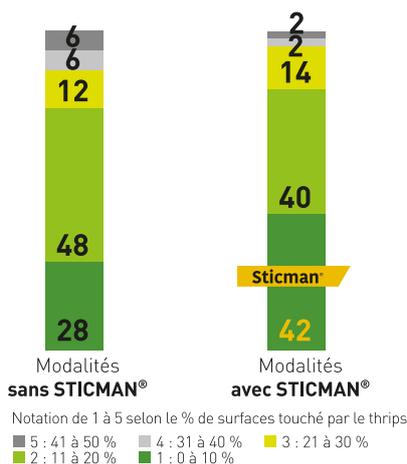
sur INSECTICIDES

Efficacité (%) sur le nombre de larves de thrips/pousse



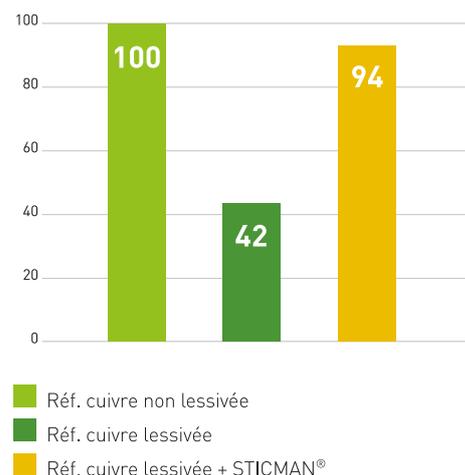
Essai 2018 - St Gilles (30)

Efficacité sur la qualité de la récolte AVEC STICMAN : +50% DE FRUITS avec peu de dégâts de thrips



sur FONGICIDES

% de produit présent après une pluie de 10 mm Résistance au lessivage



Test de résistance au lessivage
Essai Laboratoire R&D De Sangosse 2017

STICMAN® : AMM n° 9900394 - 460,35 g/l de latex synthétique - © Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE SAS P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer, P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau, SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée d'au moins 5 mètres par rapport aux points d'eau et supérieure en fonction des conditions d'emploi de la préparation insecticide ou fongicide associée - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. DE SANGOSSE S.A.S, au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition janvier 2022. Annule et remplace toute version précédente. Crédit photo © DE SANGOSSE S.A.S. © Shutterstock

STICMAN® EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement,

Cuivre

Dangereux pour le milieu aigu - danger aigu, catégorie 1,
Dangereux pour le milieu aigu - danger chronique, catégorie 1.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET LES ADJUVANTS AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.